

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX13400353401298-07TPE01

S'COIFF

**18 AVENUE DU COLONEL PARDES
46220 PRAYSSAC**

Facture du 14/05/2025 n° 10226537138



Electricité

Montant Hors TVA	165,14 €
Montant TVA (payée sur les débits)	27,62 €

Facture TTC

192,76 €

Montant total à payer (TTC)

192,76 €

à régler avant le 30/05/2025

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 11,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 14/07/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 13/06/2025

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **5819644669**
Compte commercial : 1-9Y6DR6P

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 850267527

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA

Nom du client

S'COIFF

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23450795936570
18 AVENUE DU COLONEL PARDES
46220 PRAYSSAC

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP. SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519258196446695815439403401405

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN :

JOIGNEZ UN RIB MERCI

DATE

SIGNATURE

S'COIFF

18 AVENUE DU COLONEL
PARDES 46220 PRAYSSAC

TIPSEPA

EST

Montant en euros

192,76

925819644669581543940340

EDF

ENTREPRISES

87018 LIMOGES Cedex 01

102265371387

001583140527 33925819644669581543940340937151

19276

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

S'COIFF

Détail de votre facture du 14/05/2025 n° 10226537138

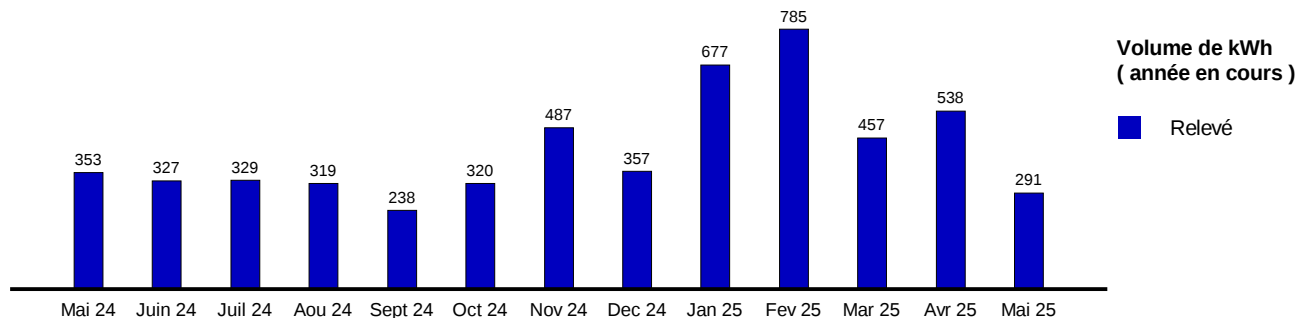
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y6DR55
Prix réglementés
Souscrit depuis le 29/05/2019

Données Point de Livraison

18 AVENUE DU COLONEL PARDES 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23450795936570

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				132,44 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		32,60 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/05/2025 au 30/06/2025	16,30 €/mois		32,60 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 829 kWh	Prix unitaire HT	99,84 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 13/03/2025 au 12/05/2025	286 kWh	13,760 c€/kWh	39,35 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 13/03/2025 au 12/05/2025	543 kWh	11,140 c€/kWh	60,49 €	20,00 %
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 21,74 €, et la part variable est de 27,25 €					
Services				0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				32,70 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Accise sur l'Électricité	du 13/03/2025 au 12/05/2025	829 kWh	3,37000 c€/kWh	27,94 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 13/03/2025 au 13/05/2025	21,74	21,93 %	4,76 €	5,50 %
Total Hors TVA pour ce site				165,14 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		27,62 €	
TVA à 5,50%		37,36 €		2,06 €	
TVA à 20,00%		127,78 €		25,56 €	
Total TTC pour ce site				192,76 € TTC	

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

S'COIFF

Détail de votre facture du 14/05/2025 n° 10226537138

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 9kVA
Réf. de votre contrat 1-9Y6DR55
Prix réglementés
Souscrit depuis le 29/05/2019

Données Point de Livraison

18 AVENUE DU COLONEL PARDES 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 23450795936570

Données de comptage

Identifiant de comptage : 286 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 2H52-7H52 12H22-15H22
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	16524 le 13/03/2025	16720 le 13/04/2025
Heures creuses	19728 le 13/03/2025	20070 le 13/04/2025
Heures pleines	16720 le 13/04/2025	16810 le 13/05/2025
Heures creuses	20070 le 13/04/2025	20271 le 13/05/2025

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

L'accise sur l'électricité augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas).

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

